

Fort, et on partagea le terrain entre les chefs de famille, chacun ayant à peu près un arpent en superficie de terre à cultiver. Les Hurons semèrent du maïs, et, dès la première année, ils eurent une excellente récolte qui put suffire à leurs besoins. Les Hurons résidèrent à l'Anse du Fort pendant environ dix années.

L'odeur des Hurons semblait attirer les Iroquois, et bientôt on les vit apparaître autour de Québec et aller attaquer l'établissement de l'Île d'Orléans. Les habitants étaient sans cesse dans les alarmes; les Iroquois étaient partout cachés et souvent la nuit les aboiments des chiens annonçaient leur présence dans le voisinage des fermes. Ces barbares tiraient même à balles dans les maisons. Deux Français du nom de Pinel furent un jour surpris à l'ouvrage par des Iroquois dans le voisinage immédiat de la côte de Sillery; pour ne pas tomber dans leurs mains ils se précipitèrent du haut en bas du cap; mais heureusement que leur chute ne leur fit aucun mal et ils donnèrent l'alarme.

Pour parer à toute éventualité, on construisit en divers endroits de petits forts passadés pour servir de refuge au besoin. Cette pratique suivie plus tard dans les campagnes a fait que, dans plusieurs endroits du pays, on appelle encore le fort le village d'une paroisse.

(A continuer.)

## EDUCATION.

### Quelques principes fondamentaux de l'Éducation.

(Suite et Fin.)

§ VII.—*Il ne faut pas tolérer qu'en présence de l'enfant on se permette des expressions libres, ou des gestes équivoques ou contraires à la modestie.*

Nous comprenons la difficulté de prévenir toujours un inconvenient aussi grave que celui dont il est ici question; tout ce que nous pouvons faire, c'est de donner quelques conseils aux parents et aux instituteurs qui, malgré eux, se trouvent avec leurs élèves dans une de ces positions délicates. En pareille occurrence, manifestez hautement et librement votre opinion sur ces propos équivoques, plutôt que de chercher à dissimuler, à cacher le poison dans la vue de prémunir votre enfant contre sa pernicieuse influence; mieux vaudra, nous le répétons, dire sans hésiter qu'une telle conversation ne convient pas à des personnes honnêtes et vertueuses, qu'il est honteux de tenir un tel langage, de professer de semblables propos. Si cependant les circonstances ne vous permettaient pas d'agir ainsi, il ne vous resterait qu'à vous abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation, et à diriger la conversation vers un sujet plus convenable.

§ VIII.—*Il ne faut pas souffrir non plus que l'enfant lui-même profère des paroles triviales ou mensongères.*

Les mauvaises paroles sont les précurseurs du vice. Lorsque vous entendrez votre enfant s'exprimer légèrement, se plaire à répéter des expressions équivoques, de mauvaises plaisanteries ou des contes enfantés par sa fantaisie, des propos malveillants, exagérés, etc., reprenez-le au moment même où de tels abus se commettent. En pareil cas, il faut être vigilant, avoir à sa disposition des moyens propres à éveiller le sentiment d'honneur, et faire un appel à la conscience de l'enfant. Pour l'empêcher de contracter de mauvaises habitudes de cette nature, il faut déployer une active surveillance, l'occuper convenablement et le soustraire à tout contact avec d'autres enfants mal élevés. "Quiconque est capable de mentir, a dit Fénelon, est indigne d'être compté au nombre des hommes."

§ IX.—*Il ne faut pas toujours céder aux caprices de l'enfant.*

Ne le laissez jamais agir selon sa petite tête, et ne lui permettez sous aucun prétexte de faire ce que vous lui avez

défendu. Gardez-vous surtout de céder à ses pleurs, à ses cris, ou, pis encore, à ses mutineries, à ses bouderies. Ne permettez pas qu'il se mette à pleurer, si ce n'est en cas de maladie, d'accident, ou lorsqu'il en aura un motif réel. Dans ces derniers cas, hâtez-vous d'essuyer ses larmes et de lui offrir du soulagement pour lui montrer que ses douleurs sont pour vous aussi de véritables souffrances.

§ X.—*Il faut encourager l'enfant continuellement et sans relâche.*

Les enfants ressemblent aux montres, qui s'arrêtent lorsqu'on oublie de les remonter; abandonnés à eux-mêmes, ils ne font rien. Si donc vous voulez rendre votre enfant actif et apte à remplir ses devoirs, il ne faut pas l'abandonner à ses propres inspirations, à ses penchants. C'est à vous de le diriger convenablement, de lui faire sans relâche sentir la surveillance qui pèse sur ses moindres actions, de l'aiguillonner quand il ralentit sa marche, et de le maintenir dans la bonne voie lorsqu'il tend à s'en écarter quelque peu.

L'émulation serait sans doute inutile, si les hommes pouvaient toujours agir par le pur amour du devoir; mais bien que ce motif doive être le principal, ne faisons pas orgueilleusement abstraction de nos misères; à nos passions mauvaises opposons toutes les résistances qui sont bonnes en elles-mêmes; appuyons-nous sur tout ce qui nous peut soutenir et défendre; le contraire serait présomption et témérité. Personne n'a songé à nier l'influence du bon exemple; n'est-ce donc pas l'émulation qui lui donne de l'efficacité? (1)

(1) A. Rendu.

TH. BRAUN.

(Cours de Pédagogie.)

### De la Calligraphie.

NL.

DES TEXTES DES MODÈLES.

On a dit souvent que beaucoup d'instituteurs ne voient dans l'enseignement de l'écriture que des pleins, des courbes, des déliés, en un mot que des formes, et, par suite, ne tiennent aucun parti de cet enseignement au profit de l'éducation intellectuelle et morale des élèves.

On ajoute que la plupart des maîtres mettent sous les yeux des enfants des modèles ne contenant que de ridicules groupes de lettres, des mots étranges, des phrases vides de sens, des textes insignifiants et parfois dangereux même, enfin, rien qui soit propre à éclairer l'intelligence, à former le cœur, à élever l'âme.

Il est bien vrai que trop d'instituteurs donnent encore leurs leçons comme des professeurs spéciaux de calligraphie, c'est-à-dire qu'ils oublient que l'écriture doit, au plus tôt et avant tout, servir d'auxiliaire au calcul et à l'orthographe. Il est également vrai qu'un grand nombre de maîtres, aussi dévoués cependant qu'éclairés, continuent à faire copier à leurs élèves des exemples dont le texte n'est pas plus instructif qu'intéressant.

Les reproches auxquels donnent encore lieu la manière d'enseigner l'écriture dans les écoles, ainsi que les textes des modèles, paraissent donc bien fondés; mais doivent-ils être adressés seulement aux instituteurs? Un maître n'est-il pas, d'une part, disposé à enseigner l'écriture comme elle lui a été démontree? et, de l'autre, n'est-il pas engagé, même par la question d'intérêt, à employer les modèles que présente la méthode qu'il a choisie, et dont l'usage lui est conseillé par l'approbation de l'autorité supérieure?

Les méthodes approuvées devraient se recommander autant par la partie morale que par la partie pratique; tous les maîtres devraient être par elles bien guidés, heureusement inspirés, et les élèves non moins bien conseillés par les préceptes qu'utilement dirigés par la forme graphique. Mais il en est tout autrement.

Depuis 1835, il n'a été approuvé par l'autorité supérieure, en France, que deux méthodes d'écriture nouvelles: une seule a une partie morale bien déterminée.

On se tromperait en pensant que l'autorité supérieure n'aurait pas dû favoriser, par son suffrage, l'introduction dans l'enseigne-